

Jésus devant Ponce Pilate

La comparution du Roi des juifs

~ MATTHIEU 27.11-14 ~

Série Matthieu #196, Pascal Denault, 17 juillet 2022

INTRODUCTION

- Chapitre le plus important de l'Histoire...
- Pcq l'homme a voulu se faire Dieu, Dieu s'est fait homme... pour être jugé et mourir

Jean Calvin (1509-1564) Ainsi donc, le Fils de Dieu s'est tenu, comme un criminel, devant un homme mortel, et s'est laissé accuser et condamner, afin que nous puissions nous tenir avec assurance devant Dieu.

- Contemplons cette scène...

LECTURE DU TEXTE ET PRIÈRE D'INTRODUCTION

Matthieu 27.11-14 ¹¹ Jésus comparut devant le gouverneur. Le gouverneur l'interrogea, en ces termes: Es-tu le roi des Juifs? Jésus lui répondit: Tu le dis. ¹² Mais il ne répondit rien aux accusations des principaux sacrificateurs et des anciens. ¹³ Alors Pilate lui dit: N'entends-tu pas de combien de choses ils t'accusent? ¹⁴ Et Jésus ne lui donna de réponse sur aucune parole, ce qui étonna beaucoup le gouverneur.

Plan : A. Le Roi des juifs devant le gouverneur païen B. Le Roi des juifs renié par les juifs C. Le Roi des juifs garde le silence

A. LE ROI DES JUIFS DEVANT LE GOUVERNEUR PAÏEN

- Le gouverneur Ponce Pilate
 - Gouverneur (ἡγεμόνος) *conducteur, chef, commandant...* Hégémonie = *suprématie politique, militaire*
 - Gouverneurs de provinces (40aine) → Procureurs plus petits territoires (*Pilate = procureur*) Judée sous gouv. Syrie (*parfois indépendante*)...
 - Pilate gouverneur de 26 à 36 A.D. sous Tibère (*relevé administration, jugé à Rome puis banni...*) Pilate pas personnage important Empire... doit toute sa notoriété à Jésus de Nazareth...
 - Le NT nous rapporte sa cruauté (Lc 13.1) et surtout son rôle condamnation Jésus
- Le Sanhédrin s'allie au prétoire romain
 - Pilate résidait à Césarée... À Jérusalem pour festivités Pâque...
 - Ancien palais d'Hérode qui servait de Prétoire (*résidence gouverneurs, tribunal*)

Jean 18.28-29 ²⁸ Ils conduisirent Jésus de chez Caïphe au prétoire: c'était le matin. Ils n'entrèrent point eux-mêmes dans le prétoire, afin de ne pas se souiller, et de pouvoir manger la Pâque. ²⁹ Pilate sortit donc pour aller vers eux, et il dit: Quelle accusation portez-vous contre cet homme?

- Entrer maison païen = "impur" (Ac 10.28)... Cependant ont besoin aide Pilate... PKOI?

Jean 18.30-32 ³⁰ Ils lui répondirent: Si ce n'était pas un malfaiteur, nous ne te l'aurions pas livré. ³¹ Sur quoi Pilate leur dit: Prenez-le vous-mêmes, et jugez-le selon votre loi. Les Juifs lui dirent: Il ne nous est pas permis de mettre quelqu'un à mort. ³² C'était afin que s'accomplisse la parole que Jésus avait dite, lorsqu'il indiqua de quelle mort il devait mourir.

- Tribunal d'instance supérieure corrige parfois jugement erroné... Ici injustices hommes s'allient...
- La mort de Jésus, le sanhédrin, le tribunal romain et le plan de Dieu :
 - Jésus devait mourir crucifié comme objet de malédiction... (Ga 3.13)
 - Jésus devait être condamné formellement par un tribunal... (Col 2.14)
 - Jésus devait mourir pour les juifs et les païens... (Ac 2.23 ; Rm 10.12-13)

Actes 4.26-28 ²⁶ Les rois de la terre se sont soulevés, Et les princes se sont ligués Contre le Seigneur et contre son Oint. ²⁷ En effet, contre ton saint serviteur Jésus, que tu as oint, Hérode et Ponce Pilate se sont ligués dans cette ville avec les nations et avec les peuples d'Israël, ²⁸ pour faire tout ce que ta main et ton conseil avaient arrêté d'avance.

- Devant tribunal Jérusalem, Dieu exécute sentence sur Christ...
- Culmination plan éternel dans l'histoire... Dieu utilise structure société *terrestre* pour verdict *céleste*

B. LE ROI DES JUIFS RENIÉ PAR LES JUIFS

- Voici comment Pierre relatera ce procès dans le temple quelques semaines plus tard

Actes 3.13–15 ¹³ Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos pères, a glorifié son serviteur Jésus, que vous avez livré et renié devant Pilate, qui était d'avis qu'on le relâche. ¹⁴ Vous avez renié le Saint et le Juste, et vous avez demandé qu'on vous accorde la grâce d'un meurtrier. ¹⁵ Vous avez fait mourir le Prince de la vie, que Dieu a ressuscité des morts; nous en sommes témoins.

- Jésus était véritablement le Messie d'Israël... Mais les siens ne l'ont point reçu ([Jn 1.11](#))
- Pour le rejeter et l'accuser devant Rome, il leur fallait des motifs
- Matthieu ne décrit pas accusation, mais Luc le fait :

Luc 23.2 Ils se mirent à l'accuser, disant: Nous avons trouvé cet homme excitant notre nation à la révolte, empêchant de payer le tribut à César, et se disant lui-même Christ, roi.

- Nous voyons ici pourquoi se déclarer Messie implications politique (*pas simplement religieux*)
- Faux* que Jésus excitait la nation à la révolte... *Vrai* que chefs craignaient révolte messianique...

Jean 11.47–48 ⁴⁷ Alors les principaux sacrificateurs et les pharisiens assemblèrent le sanhédrin, et dirent: Que ferons-nous? Car cet homme fait beaucoup de miracles. ⁴⁸ Si nous le laissons faire, tous croiront en lui, et les Romains viendront détruire et notre ville et notre nation.

- Ne se demandent pas s'il est vraiment Messie... mais comment se débarrasser de lui!
- Comme Saül qui voulait se débarrasser de David, ceux qui rejettent l'Oint de l'Éternel pensent qu'il est une menace pour leur vie... mais il vient pour donner sa vie.
- Cependant il est vrai qu'on ne peut recevoir Sa vie sans lui donner la nôtre ([Lc 14.26](#) ; [2 Co 5.15](#) ; [Ga 2.20](#)).
- Les hommes s'imaginent bons tout en rejetant Dieu... Ceci est le plus grand endurcissement!

J. C. Ryle (1816-1900) Il y a peu de choses aussi peu reconnues et admises que la corruption de la nature humaine. Les gens s'imaginent que s'ils voyaient une personne parfaite, ils l'aimeraient et l'admiraient ; ils se convainquent que c'est uniquement l'hypocrisie des gens qui se prétendent chrétiens qui leur déplaît, et non leur religion : ils oublient que lorsqu'un homme vraiment parfait était sur la terre, en la personne du Fils de Dieu, il fut haï et mis à mort. Ce seul fait prouve largement ce vieux dicton: « les hommes non convertis tueraient Dieu, s'ils le pouvaient ».

- Qu'en est-il de vous? Qui siège sur le trône de votre vie?

C. LE ROI DES JUIFS GARDE LE SILENCE

- Maintenant que les accusations sont portées contre Jésus, Pilate l'interroge : « *Es-tu le roi des Juifs?* »

J. C. Ryle (1816-1900) Ce spectacle a dû être grandiose pour les anges de Dieu. Celui qui jugera un jour le monde s'est laissé juger et condamner, « quoiqu'il n'ait point commis de violence et qu'il n'y ait point eu de fraude dans sa bouche » (Esaïe 53.9).

- Puisqu'il est accusé de se prétendre roi, Pilate lui demande directement s'il est roi...
- Le Roi lui répond : « *Tu le dis* »
 - Réponse affirmative, mais voilée en même temps... Même réponse à Caïphe ([Mt 26.64](#))...
 - Réponse signifie : « *Oui je suis roi... mais pas comme tu le penses* »
 - Jean donne plus de précisions concernant cet échange entre Jésus et Pilate :

Jean 18.33–37 ³³ Pilate rentra dans le prétoire, appela Jésus, et lui dit: Es-tu le roi des Juifs? ³⁴ Jésus répondit: Est-ce de toi-même que tu dis cela, ou d'autres te l'ont-ils dit de moi? ³⁵ Pilate répondit: Moi, suis-je Juif? [*mépris... incompréhension débats intra-judaïques?*] Ta nation et les principaux sacrificateurs t'ont livré à moi: qu'as-tu fait? ³⁶ Mon royaume n'est pas de ce monde, répondit Jésus. Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi afin que je ne sois pas livré aux Juifs; mais maintenant mon royaume n'est point d'ici-bas. ³⁷ Pilate lui dit: Tu es donc roi? Jésus répondit: Tu le dis, je suis roi. Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix.

- Jésus est Roi, mais pas d'un royaume terrestre...
- Ses serviteurs n'interviennent pas, même si ([Mt 26.53](#))... Pcq pas combat selon ce monde...
- Jésus ne tire pas son origine de ce monde, mais il est venu dans ce monde comme Roi de vérité
- Venu prendre des hommes d'ici-bas pour transporter son Royaume de vérité ([Col 1.13](#)).
- Telle fut la « *belle confession* » de Jésus-Christ devant Ponce Pilate ([1 Tm 6.13](#))

- S'il confessa bel et bien être le Roi des juifs... il ne répondit rien aux autres accusations des juifs (*Incitation à la révolte... Refus du tribut à César... Sédition...*)
- Séquence : *Accusation initiale* → *Interrogation* → *Réponse* → *1^{er} verdict d'innocence* → *Plaidoyer des juifs* → *Silence de Jésus*
- Avez-vous déjà été accusé faussement? Même accusé avec raison, difficile de me taire!
- Jésus reste calme et serein; sans s'inquiéter de ce qu'on pense ou dit de lui...
- L'apôtre Pierre nous invite à contempler et imiter Christ lorsqu'on souffre injustement

1 Pierre 2.21–23 ²¹ Christ aussi a souffert pour vous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces, ²² Lui qui n'a point commis de péché, Et dans la bouche duquel il ne s'est point trouvé de fraude; ²³ lui qui, injurié, ne rendait point d'injures, maltraité, ne faisait point de menaces, mais s'en remettait à celui qui juge justement.

- Ce n'est pas Jésus qui perd patience... mais Pilate :

Mt 27.13-14 ¹³ Alors Pilate lui dit: N'entends-tu pas de combien de choses ils t'accusent? ¹⁴ Et Jésus ne lui donna de réponse sur aucune parole, ce qui étonna beaucoup le gouverneur.

- Le droit romain était basé sur la faculté pour un accusé de se défendre (Ac 25.16)
- Pilate sait que les accusations sont fausses et que Jésus est innocent (Mt 27.18)
- Tous savent que les accusations sont fausses... mais si Jésus ne dit rien = *condamné de facto*

A. N. Sherwin-White (1911-1993) Les accusateurs allèguent des faits, et le juge décide de ce qu'il faut en faire. Comme il n'y avait pas de défense, Pilate n'avait d'autre choix que de condamner. Telle était la logique du système. [*Roman Society and Roman Law in the New Testament, 1963*]

- Le gouverneur n'a jamais vu pareil... θαυμάζω = émerveiller + adv. *λίαν* hautement
- L'échange avec Jésus l'intrigua, les accusations l'étonnèrent, mais son silence le renversa!
- Jésus émerveillait les hommes par ses paroles, ses actes et même son silence!

Jean 7.46 Les huissiers répondirent: Jamais homme n'a parlé comme cet homme.

- NB : Pilate leur livrera néanmoins... Pas sauvé par impression ou respect pour Jésus, mais FOI...
- Pourquoi, si Jésus savait pertinemment les accusations fausses, les a-t-il laissées tenir?
- Pour une seule raison : *par amour pour nous!* Son silence était salvifique! Acceptait notre condamnation!

Jérôme (347-420) Or, Jésus ne voulait pas répondre, de peur que, s'il se disculpait, le gouverneur ne le laisse partir, et que le bénéfice de sa croix ne soit repoussé.

Jean Calvin (1509-1564) Le Christ s'est donc tu à ce moment-là, afin qu'il soit maintenant notre avocat et que, par son intercession, il nous délivre de la condamnation. Il s'est tu afin que nous puissions nous glorifier d'être justes par sa grâce.

John Gill (1697-1771) Mais la principale raison de son silence, c'est qu'il devait répondre des péchés de son peuple, et que le moment de mourir pour eux était maintenant arrivé, et qu'il était prêt à le faire ; il ne voulait donc rien dire pour supprimer ces fausses accusations et retarder sa mort.

Charles Spurgeon (1834-1892) Jésus ne répondit rien, car il était là en tant que représentant de son peuple ; et bien qu'il n'ait pas péché, son peuple était coupable de tout ce qui était faussement mis à sa charge. Il aurait pu se disculper de toutes les accusations portées contre lui, mais cela aurait laissé le poids de la culpabilité sur ceux dont il était venu prendre la place ; aussi ne répondit-il pas un mot. Un tel silence était sublime.

- Jamais un silence ne fut plus éloquent! Par ce silence, Jésus a accepté ta place!
- Au-delà des *pères, réformateurs, théologiens ou prédicateurs*, Dieu lui-même nous dit pkoi silence :

Ésaïe 53.6–7 ⁶ Nous étions tous errants comme des brebis, Chacun suivait sa propre voie; Et l'Éternel a fait retomber sur lui l'iniquité de nous tous. ⁷ Il a été maltraité et opprimé, Et il n'a point ouvert la bouche, Semblable à un agneau qu'on mène à la boucherie, A une brebis muette devant ceux qui la tondent; Il n'a point ouvert la bouche.

REPAS DU SEIGNEUR

- Notre foi a besoin d'un moyen concret pour la soutenir... Table = participation à Christ

2 Corinthiens 5.21 Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu.

Jésus devant Ponce Pilate – Mt 27.11-14

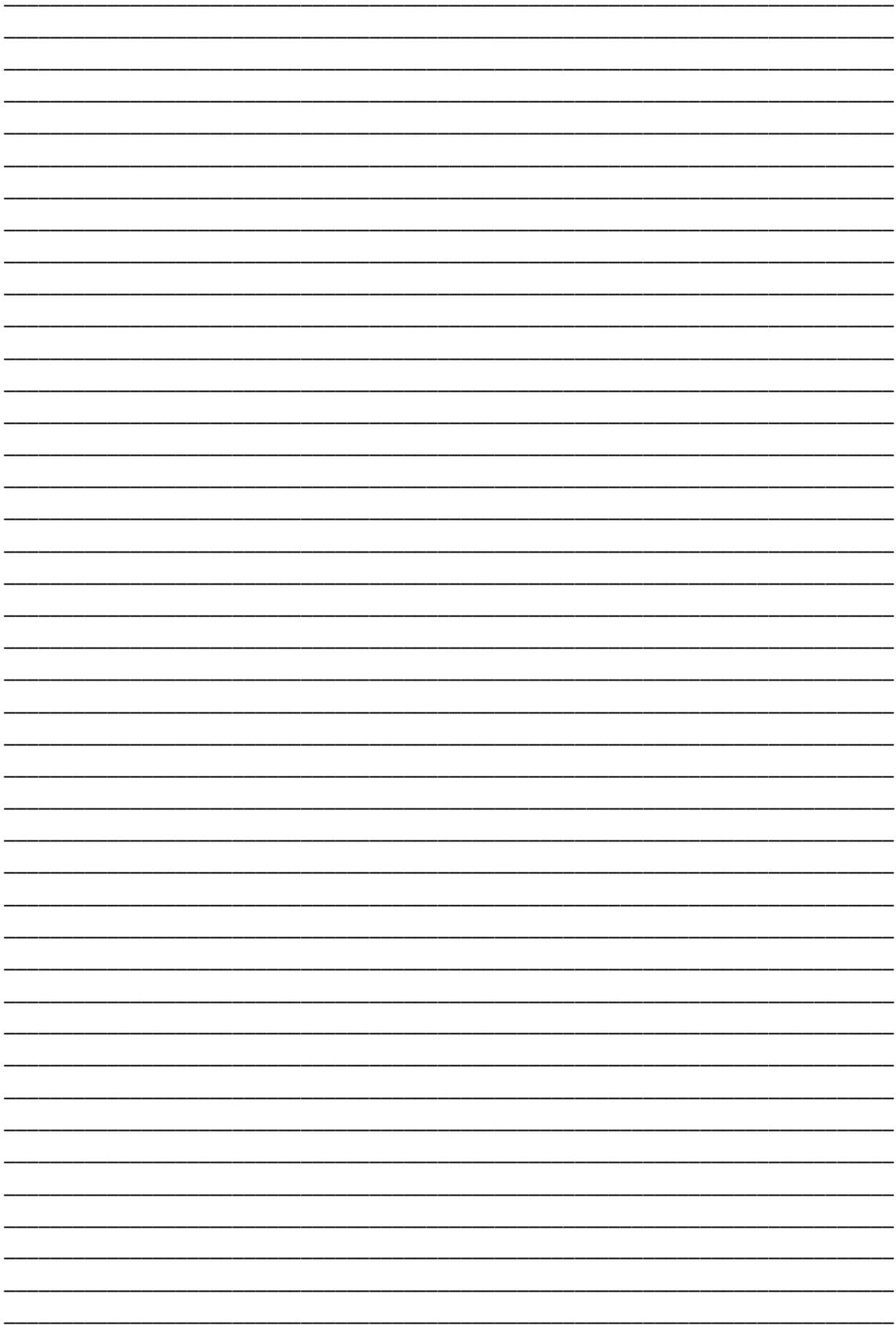
Voici quelques questions de compréhension pour aider votre réflexion et prise de notes. Notez les idées, les versets et les vérités qui vous touchent et vous aident à comprendre.

1. Qui était Ponce Pilate et pourquoi son rôle est-il significatif dans l'histoire de la rédemption?

2. Pourquoi les chefs des juifs craignaient-ils l'influence de Jésus et qu'est-ce que leurs agissements révèlent à propos du cœur de l'homme?

3. Que signifie la réponse de Jésus à Pilate (Tu le dis)?

4. Pourquoi Jésus garda-t-il le silence s'il savait que les accusations étaient fausses?



Notes d'étude et de lecture

REMARQUES

- Les quatre évangiles rapportent la comparution devant Pilate. Seul Luc mentionne la comparution devant Hérode. Jean rapporte plus de dialogue entre Jésus et Pilate. Seul Matthieu mentionne l'intervention de la femme de Pilate au v.19.

v.11

- Jésus se tient debout pour être jugé par le gouverneur (ἡγεμῶν = hégémonie)
- La question : « σὺ εἶ ὁ βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων; »
- La réponse de Jésus est affirmative, mais comme avec Judas (26.25) ou Caïphe (26.64), il s'agit d'une réponse volontairement voilée pour les adversaires...

v.12

- Les accusations formelles devant le juge sont faites par les prêtres et les anciens. Les autres évangiles nous rapportent qu'ils l'accusèrent de sédition et de blasphème : « Nous avons trouvé cet homme excitant notre nation à la révolte, empêchant de payer le tribut à César, et se disant lui-même Christ, roi. » (Lc 23.2).
- Jésus garde le silence (cf. Es 53.7).

v.13-14

- Ce n'est pas la coutume des romains de condamner qqn sans qu'il puisse se défendre cf. Ac 25.16
- Pilate est étonné de tout ce dont Jésus est accusé... il est encore plus étonné de son silence (cf. Es 52.15).
- Le verbe étonner (θαυμάζω) a aussi le sens d'émerveiller : « *In the first instance the verb means "to be astonished," and it often expresses an attitude of criticism, doubt or even censure and rejection, though it may also express inquisitiveness and curiosity. [...] Secondly, the verb means "to wonder at," "to look on with astonishment (TDNT) » ; BDAG: Secondly, the verb means "to wonder at," "to look on with astonishment...* Mais la fascination n'est pas la foi!

COMMENTAIRES BIBLIQUES

CARSON

- Quelques remarques sur Pilate

In Hoehner's view Pilate appears weak in the Gospels because he has just been severely rebuked by Caesar and fears that the Jews' threat (John 19:12) could lead to another rebuke. By A.D. 33 Pilate's administration had become so bad that in A.D. 36 he was recalled and finally banished. [...]

Pilate hated the Jews and especially the Jewish leaders. In the crisis forced on him by the Sanhedrin, though he may have seemed to be *for* Jesus, in reality he was probably *against* the Sanhedrin. [...]

Both the Sanhedrin trial and the trial before Pilate were necessary for capital punishment. Without the Sanhedrin, Pilate would never have taken action against Jesus unless he had become convinced Jesus was a dangerous Zealot leader; without Pilate the Sanhedrin might whip up mob violence against Jesus, but not a legally binding death sentence (cf. John 18:31).

- Comparaison entre procès juif et romain

Both trials end with a judgment of death (26:66; 27:24-26), and both are followed by scenes of mockery (26:67; 27:27-31). The correlations convey futility: the new trial corrects nothing of the first. Roman justice does no better than the Sanhedrin.

- Procédures pour procès chez romains

In Roman trials the magistrate normally heard the charges first, questioned the defendant and listened to his defense, sometimes permitted several such exchanges, and then retired with his advisors to decide on a verdict, which was then promptly carried out.

- La réponse de Jésus est affirmative, mais avec des précisions

He is indeed the king of the Jews, but not exactly in the sense Pilate might think. The nature of Jesus' kingship is defined in the more detailed exchange John reports (18:34–37).

Verse 11 is important theologically as well as historically. It stands behind the inscription on the cross (v. 37) and prepares the way for Christianity, which rests on the conviction that Jesus of Nazareth, who rose from the dead, is indeed the promised Messiah, the King of the Jews—basic themes in Matthew even in the prologue. In other words, the vindicated Lord is the crucified Messiah

- L'étonnement de Pilate

Pilate's "great amazement" (27:14) appears to be mingled with respect for Jesus and antipathy for the Jewish leaders, and so he takes tentative steps to release the prisoner

- Le silence de Jésus = mort volontaire

Jesus' silence testifies mutely to his willingness (cf. 26:53) to suffer as "a ransom for many" (20:28).

CALVIN

- Jésus se tint devant ce tribunal afin que nous puissions nous tenir devant Dieu

So then, the Son of God *stood*, as a criminal, before a mortal man, and there permitted himself to be accused and condemned, that we may *stand* boldly before God.

- Le silence de Jésus nous sauve...

Christ therefore was at that time silent, that he may now be our advocate, and by his intercession may deliver us from condemnation. He was silent, that we may boast that by his grace we are righteous.

BUTLER

- Pilate pose 6 questions et fait 1 affirmation

he asks six questions, vv.11, 13, 17, 21, 22, 23 and makes one declaration, v.24

- Trois remarques sur la première question de Pilate :

- (1) the question presupposes previous discussion by the Sanhedrin and Pilate (cf. Lk 23:1-2; Jn 18:28-33)
- (2) the question indicates they had successfully shaped the charges to ensure Pilate's verdict (the blasphemy charge in 26:65 would not result in a capital sentence under Pilate, so they emphasize the kingly aspect of Christ's messianic claim)
- (3) the question reflects the formal charge, cf. 27:37

- La réponse de Jésus est un « Oui! » qualifié

the response is affirmative, but with qualification ("yes, but not as you understand it"), the qualification is recorded in Jn 18:36-37

- Le silence de Christ

the Lord Christ doesn't answer Pilate, He doesn't answer His accusers, He willingly submits to the trial knowing that His time had come to die in the place of His people

- L'étonnement de Pilate (et le nôtre)

the amazement was most likely due to the fact that he had never witnessed such a thing before; he had most likely heard of Jesus' great ability in speaking; he marveled that the subject of a capital case would not defend Himself [...] Christ's silence caused Pilate to marvel greatly; it ought to cause us to worship greatly

- La culpabilité de Pilate

- 1 – the reference in Jn 19:11 to the "greater sin" of the Jews indicates that Pilate did in fact sin
- 2 – the absence of Pilate's threefold confession of Jesus' innocence (cf. Lk 23:4, 14, 22; Jn 18:38; 19:4, 6) is not altogether lacking in Matthew's account – (1) he attempts to grant amnesty to Jesus (the Barabbas bargain and Jn 19:12a); (2) he knew the Jews handed Jesus over due to envy (rivalry); (3) he heard his wife's testimony concerning Jesus' innocence (v.19); (4) he seeks to absolve himself of responsibility for Jesus' death (v.24); (5) he refers to Jesus as a "just Person" [MT/TR]
- 3 – the governor, nevertheless, gives the order that Jesus be crucified

- Comparaison entre Judas et Pilate:

- (1) Judas tries to rid himself of guilt by saying he "sinned by betraying innocent blood," and Pilate tries to by saying "I am innocent of the blood of this just Person"; (2) both the chief priests (to Judas) and Pilate to the people say "You see

to it"; (3) Judas throws the money away to get rid of guilt, Pilate washes his hands; (4) Judas involves the religious leaders in blood guilt, Pilate involves all the people in blood guilt (v.25)

DAVIES & ALLISON

- Roi des juifs vs. Messie d'Israël

The title (always spoken by Gentiles [2:2; 27:11, 29, 37], who use 'king' and 'Jews' instead of 'Christ' and 'Israel') reappears in vv.29 and 37 and so marks a theme of the chapter (cf. v.42, 'king of Israel'): Jesus dies with 'the king of the Jews' over his head. Here the words convey that Jesus' claim to be the Christ (cf. 26:64) involved kingship (cf. 21:5; 25:34, 40) and so means political sedition: there can be no king but Caesar (cf. Jn 19:12, 15).

- Matthieu met de l'avant la culpabilité des juifs et la complicité des romains (Pilate)

While we agree with all commentators that Matthew enhanced the guilt of the Jewish authorities, we are (against many) unpersuaded that the text excuses the Romans. [...] Instead of conducting an objective inquiry and justly acting upon the outcome, [he] rather gives cowardly heed to the hostile Jewish leaders and the crowd they have agitated...The governor allows injustice to prevail, and his underlings torture Jesus: vv.27-31.

GILL

- Le silence de Christ = acceptation de notre condamnation

But the chief reason of all, of his silence, was, he had the sins of his people to answer for, and the time of his dying for them was now come, and for which he was ready; and therefore would say nothing to remove these false charges, and retard his death.

SPURGEON

- Les juifs rejetèrent leur roi

The Jews rejected their King: "He came unto his own, and his own received him not." Yet was he their King although they refused to bow before his sceptre of grace and mercy

- Son silence et ses paroles étonnaient

His silence astonished Pilate, as his speech had before overawed the officers sent to arrest him (John 7:45, 46).

- Jésus accepte notre condamnation en gardant le silence

Jesus *answered nothing*, for he was there as his people's representative; and though he had not sinned, they were guilty of all that was falsely laid to his charge. He might have cleared himself of every accusation that was brought against him, but that would have left the load of guilt upon those whose place he came to take; so *he answered never a word*. Such silence was sublime.

SHERWIN-WHITE (*ROMAN SOCIETY AND ROMAN LAW IN THE NT*)

- La condamnation était inéluctable...

The accusers allege facts, and the judge decides what to make of them. Since there was no defense, Pilate had no option but to convict. That was the essence of the system.

NIVBTSB

- Les motifs pour la comparution

A Roman official would care little if a Jew made blasphemous religious claims. But if he aspired to be "king of the Jews" (v. 11; cf. 2:2-3; 21:5), the empire would need to take action. Jesus' reply in v. 11 uses the same veiled

v. verse in the chapter being commented on

cf. compare, confer

v. verse in the chapter being commented on

affirmative as in 26:64, with the same possible additional implications. This time he refuses to say anything more.

RYLE

▪ Le Juge jugé

That sight must have been wonderful to the angels of God. He who will one day judge the world allowed himself to be judged and condemned, though “he had done no violence, nor was any deceit in his mouth” (Isaiah 53:9).

▪ Plusieurs, comme Pilate, craignent les hommes et non Dieu

How many there are who know well that their public acts are wrong, and yet have not the courage to act up to their knowledge. They fear the people; they dread being laughed at: they cannot bear being unpopular! Like dead fish, they float with the tide. Human praise is the idol before which they bow down, and to that idol they sacrifice conscience, inner peace and an immortal soul.

▪ Les hommes ne s’imaginent pas à quel point ils sont corrompus par le péché

Let us observe this. There are few things so little believed and realized as the corruption of human nature. People imagine that if they saw a perfect person they would love and admire them; they flatter themselves that it is the inconsistency of people who claim to be Christians that they dislike, and not their religion: they forget that when a really perfect man was on earth, in the person of the Son of God, he was hated and put to death. That single fact goes far to prove the truth of an old saying, that “unconverted men would kill God, if they could get at him.”

OSBORNE

▪ Harmonisation des évangiles

When we combine all four accounts of the trial, John 18:28–19:16 gives us the details of the dialogue between Jesus and Pilate inside the praetorium³⁰ and of Pilate and the people outside, and Luke 23:6–12 tells of the interview with Herod (perhaps in the same palace, with the incident coming after Matt 27:14), while Matt 27:19 tells us of Pilate’s wife’s dream and 27:24–25 of Pilate’s claim to innocence and the people’s willingness to have Jesus’ blood on their heads.

▪ Les charges d’accusation

At the outset, the charges are laid before Pilate by the prosecutors (here the Sanhedrin), and the leaders have by necessity twisted their own verdict from blasphemy to high treason by centering on the royal aspects of the messianic claim, thereby making Jesus “King of the Jews” (for this title see also the Magi in 2:2) to make it sound as if Jesus is plotting sedition against Rome (ironically, the very aspect he had denied). Their charge of blasphemy would satisfy a Jewish court but not a Roman court, since it would be considered a Jewish problem and of no concern to Rome.

▪ Troisième fois réponse evasive...

is the third time Jesus has given this evasive answer (26:25, 64), which agrees with the statement but shows there are important differences (note that in the Sanhedrin trial Jesus went on to spell them out).

▪ Oui Jésus est le roi attendu, mais celui-ci vient souffrir

The sufferings of Jesus are linked to his true person and shed light on the reality of his messianic office; here the royal Messiah is seen first as suffering Servant.

▪ Les accusateurs avaient le droit d’interagir durant le procès...

³⁰ The “praetorium” was the residence of the governor, which could have been the fortress Antonia on a hill at the NW corner of the Temple Mount (a Hasmonean fortress rebuilt by Herod the Great and named after Marc Antony), but it was more likely the luxurious palace of Herod the Great at the highest point of the city, a hill on the western side (see Brown, *Death*, 706–10).

By law the claimants were allowed to interact with the charges, and here the leaders press forward with their same charges, with the accusations undoubtedly the charges specified in 26:61 but especially in Luke 23:2 (see above).

- Pilate était-il impressionné ou impatienté?

Pilate does not understand his silence, and it is hard to know if he is impressed or angered, for Roman trials were built on the defendant answering the charges. Probably he is mystified and cannot understand why Jesus will not respond to such serious charges.

- Durant les procès des premiers martyrs...

At the trials of early martyrs who also maintained silence, the Roman judges allowed them three opportunities to speak up and then pronounced them guilty. However, in the context it seems clear that Pilate did not take Jesus' silence as proof of guilt but as cause for wonder (so Davies and Allison).

ORIGÈNE

- Le Juge jugé

Mark how He that is ordained by His Father to be the Judge of the whole creation, humbled Himself, and was content to stand before the judge of the land of Judæa, and to be asked by Pilate either in mockery or doubt, *Art thou the King of the Jews?*

CHRYSOSTOME

- Jésus confirme qu'il est roi, mais d'une autre nature

He acknowledges Himself to be a King, but a heavenly one, as it is more expressly said in another Gospel, *My kingdom is not of this world*, (John 18:36.) so that neither the Jews nor Pilate were excusable for insisting on this accusation.

JÉRÔME

- Jésus ne répond pas, de peur d'être acquitté

Or, Jesus would not make any answer, lest if He cleared Himself the governor should have let Him go, and the benefit of His cross should have been deferred.

JEAN-AUGUSTIN BOST (DICTIONNAIRE DE LA BIBLE OU CONCORDANCE RAISONNÉE DES SAINTES ÉCRITURES, 1849, 2005)

- La lâcheté de Pilate

Fort, de l'opinion d'Hérode qui confirmait la sienne, il le déclare derechef innocent, et propose aux Juifs, de le faire fouetter ; il l'absout et il le condamne tout ensemble, et par cette concession faite aux Juifs, il leur prouve que sa conscience de juge a ployé devant les cris de leur multitude, et les autorise à pousser leurs prétentions jusqu'au bout. Sa faiblesse fait la force des ennemis du Seigneur.

- Pilate, le songe de sa femme et la superstition romaine

il avait remarqué la tenue calme et extraordinaire du prévenu, et le songe de sa femme se joignant à la déclaration des Juifs, il put croire qu'il y avait en effet quelque chose de surnaturel en Jésus, un demi-dieu peut-être ; on sait combien la superstition s'allie facilement à l'irréligion, et chez les plus grands des Romains, les deux choses souvent n'en faisaient qu'une.

- Article complet sur Pilate

Pilate (Ponce), que Théophylacte croit avoir été originaire du Pont, à cause de son nom de Pontius, que d'autres font natif du Dauphiné, d'autres enfin de Rome, ou au moins de l'Italie, fut, selon les uns, le cinquième, selon d'autres, le sixième procurateur de la Judée. Il succéda à Valérius Gratus vers l'an 25 ou 26 de l'ère chrétienne, gouverna pendant 10 ans sous le règne de Tibère, donna, par des mesures arbitraires et violentes, naissance à plusieurs émeutes des Juifs, qui crurent voir leur religion menacée (*Josèphe, Antiquités juives 18, 3, 1. 4, 1, Josèphe, Guerre des Juifs 2, 9, 2*), fit massacrer un grand nombre de Samaritains dans le village de Tirabata, à l'occasion d'un rassemblement du peuple qui, sous la conduite d'un imposteur, se disposait à monter sur le Guérizim pour y chercher des trésors enfouis. Accusé devant Vitellius, gouverneur de la Syrie, il fut suspendu de ses fonctions et envoyé à Rome pour y rendre compte de sa conduite à l'empereur ; il n'y arriva qu'après la mort de Tibère, qui eut lieu le 16 mars de l'an 37. Dès lors on n'a rien de certain sur la fin de sa vie ;

quelques traditions douteuses portent qu'il fut envoyé en exil à Vienne, dans les Gaules, et qu'il s'y donna la mort en se précipitant ; d'autres, plus incertaines encore, disent qu'il fut décapité sous Néron ; d'autres enfin portent qu'il se jeta dans un petit lac de la Suisse, situé sur la montagne à laquelle il a donné son nom. Parmi les cruautés qui lui furent reprochées, l'Évangile n'en rapporte qu'une seule (Lc 13.1), la mort de quelques Galiléens dont il mêla le sang avec leurs sacrifices. Fut-ce un massacre ou un supplice ? Les termes dont sert l'historien sacré favorisent plutôt la première supposition ; mais ils sont trop vagues pour pouvoir suppléer au silence de l'histoire contemporaine, et ils ne peuvent se rapporter ni à l'émeute suscitée par Judas Gaulonite, qui enseignait que les Juifs ne devaient pas payer le tribut à des princes étrangers, ni à celle que fit naître Pilate par son projet de construire un aqueduc aux dépens du trésor du temple, ni au rassemblement de Guérizim, qui n'eut lieu qu'après la mort de Jésus. Pilate fit tuer des Galiléens dans le temple pendant qu'ils sacrifiaient, c'est tout ce que nous apprend l'énergique et belle expression de saint Luc ; mais cet acte de violence s'est perdu au milieu de toutes les autres iniquités de Pilate, dont l'administration, souvent brutale et tracassière, a continuellement troublé le repos de la Judée, mais a pu se justifier parfois en présence des préjugés et de l'esprit opiniâtre et irritable de la nation qu'il gouvernait.

Du reste, il n'a rien fait de grand, et son nom serait resté obscur comme celui de tant d'autres personnages, sans le rôle qu'il a joué dans l'histoire de la passion de notre Seigneur. Il habitait Césarée, mais selon l'habitude des magistrats romains résidant en Palestine de se rendre à Jérusalem aux époques des fêtes solennelles, soit pour surveiller les mouvements populaires, soit pour se procurer le spectacle de ces solennités, soit simplement pour faire acte de présence, il s'était rendu à Jérusalem, pour la fête de Pâque. Il se trouvait au prétoire au moment où les sacrificateurs et les anciens, craignant d'entrer dans sa demeure, lui amenaient Jésus ; il sortit au-devant d'eux, leur demanda quel était le crime de l'accusé, et ne reçut qu'une réponse évasive : il ne s'en contenta pas, et les anciens, obligés de formuler une accusation, l'accusèrent d'avoir affecté la royauté (Lc 23 ; Jn 18 ; Mt 27 ; Mc 15). Les questions de Pilate à Jésus sur la nature de sa royauté convinquirent le juge de l'innocence du prévenu, et comme celui-ci ajoutait : Quiconque est de la vérité entend ma voix, Pilate lui adressa encore cette question pleine d'indifférence et de mépris : Qu'est-ce que la vérité ? et sans attendre la réponse il revint auprès des Juifs et leur dit : Je ne trouve aucun crime en lui. Les Juifs insistèrent de nouveau sur l'accusation de sédition et de crime de lèse-majesté ; mais Jésus refusa par deux fois de répondre à Pilate sur ce point.

Un mot échappé à l'impudence des Juifs, apprit à Pilate que Jésus était Galiléen, et quoique rien ne l'aurait empêché de poursuivre cette affaire, il résolut de la renvoyer à Hérode, soit pour s'en débarrasser, ou pour traîner en longueur, soit pour renouer avec le tétrarque de la Galilée des relations qui avaient été interrompues à la suite peut-être du massacre des Galiléens ; les deux ennemis se réconcilièrent ; mais Hérode renvoya Jésus devant le tribunal de Pilate. Fort, de l'opinion d'Hérode qui confirmait la sienne, il le déclare derechef innocent, et propose aux Juifs, de le faire fouetter ; il l'absout et il le condamne tout ensemble, et par cette concession faite aux Juifs, il leur prouve que sa conscience de juge a ployé devant les cris de leur multitude, et les autorise à pousser leurs prétentions jusqu'au bout. Sa faiblesse fait la force des ennemis du Seigneur.

Cette offre est rejetée, et les historiens sacrés passent sans transition au choix que Pilate propose à la multitude de leur relâcher Jésus ou Barrabas (Mt 27.15 ; Mc 15.6 ; Lc 23.17 ; Jn 18.39). Il est évident que dans l'intervalle, effrayé des cris et des menaces d'un peuple qui l'appelle ennemi de César s'il fait grâce à Jésus, Pilate a cédé, ou paru céder ; mais il tente un nouvel expédient, illusoire à la vérité, pour procurer la libération de l'innocent ; il propose au peuple d'exercer son droit de grâce annuel en faveur de cet homme dont tant de voix réclament le supplice ; il espère peut-être donner une direction nouvelle aux pensées de quelques-uns, du courage aux amis de l'accusé qui, n'osant le défendre ouvertement, appuieraient sans crainte une mesure d'indulgence, du temps à d'autres de venir, car évidemment il a dû y avoir un intervalle entre la proposition de grâce et l'espèce de votation qui devait suivre, attendu que les personnes qui étaient appelées à se prononcer sur ce point n'étaient pas nécessairement toutes présentes.

Mais les cris : Ôte, ôte, crucifie ! redoublent avec plus de force encore. En ce moment, l'épouse de Pilate, Procla, ou Claudia Procula, lui fait dire de ne point prendre part à la condamnation de ce juste, car dit-elle, j'ai beaucoup souffert aujourd'hui à son sujet dans mes songes (Mt 27.19). Cet avis était trop d'accord avec les sentiments de Pilate pour qu'il le rejette ; il lutte encore contre la foule par deux fois il réitère sa conviction qu'aucune charge ne s'élève contre le prévenu, il demande des preuves de son crime. On n'y répond que par de nouveaux cris. Las de cette lutte, il fait fouetter Jésus, espérant satisfaire ainsi à la soif de sang de cette multitude sauvage ; il reparait après l'exécution, il voit Jésus couvert de sang et des insignes de la royauté, il le montre à la multitude, et répète qu'il n'a trouvé aucun crime en lui. Ce spectacle sanglant porte ses fruits ; le

peuple se tait : les sacrificateurs seuls et leurs employés recommencent leurs vociférations, et comme Pilate indigné s'écrie : « Prenez-le vous-même et crucifiez-le », ils persistent à vouloir couvrir leur responsabilité de celle de la juridiction romaine, et ils articulent un nouveau sujet de plainte ; d'après notre loi il doit mourir, car il s'est fait de Dieu (Dt 13.5 ; 18.20).

C'était en effet là leur grief, le grief du sanhédrin, mais ce ne pouvait en être un devant une cour romaine : s'ils le formulent, ce n'est plus pour demander à Pilate un jugement politique, c'est pour vaincre sa résistance, et réduire son rôle à la confirmation d'un jugement ecclésiastique déjà rendu par l'autorité compétente. À ce nom de fils de Dieu, qui rappelle au prêtre païen les enseignements de sa mythologie, des pensées se présentent, des souvenirs se réveillent peut-être dans l'esprit de Pilate ; il avait remarqué la tenue calme et extraordinaire du prévenu, et le songe de sa femme se joignant à la déclaration des Juifs, il put croire qu'il y avait en effet quelque chose de surnaturel en Jésus, un demi-dieu peut-être ; on sait combien la superstition s'allie facilement à l'irréligion, et chez les plus grands des Romains, les deux choses souvent n'en faisaient qu'une. Pilate croit que Jésus hésite à s'expliquer en public ; il va l'interroger en particulier dans le prétoire ; d'où es-tu ? lui dit-il. Pilate savait qu'il était de Galilée, cette question ne pouvait donc se rapporter ni à sa ville, ni à sa patrie ; elle se rapportait à sa naissance, à sa famille, et nous ne pouvons mieux la comprendre qu'en nous rappelant ces paroles de Jésus : Vous savez d'où je suis (Jn 7.28).

Es-tu vraiment un homme du ciel, comme tant de choses semblent l'indiquer ? Tel est le sens de ces paroles de Pilate, et il faut que l'impression que l'accusé avait faite sur son juge ait été bien vive et bien profonde pour amener celui-ci à croire à la possibilité d'une origine divine. Toutefois, cette impression n'était ni sérieuse, ni religieuse, et la preuve s'en trouve, ce nous semble, dans le silence du Seigneur ; il aurait répondu à une âme angoissée et consciencieuse ; il ne répondit pas à Pilate, et comme celui-ci voulut essayer la menace, car il ne voyait déjà plus un demi-dieu dans cet homme qui se cachait, Jésus lui répondit, à la fois pour rabattre son orgueil, et pour l'absoudre d'une portion du crime qu'il allait commettre : « Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi s'il ne t'était donné d'en haut ; c'est pourquoi celui qui m'a livré entre tes mains a commis un plus grand péché que toi » ; paroles qui évidemment ne se rapportent ni à la puissance impériale, de Tibère, ni à celle de Vitellius, gouverneur de la Syrie, mais d'un côté à Dieu qui a établi Pilate dans sa charge, de l'autre aux Juifs, qui lui ont livré le Sauveur.

Il semble que Pilate ait conservé de cet entretien particulier une impression toujours plus favorable à Jésus, car il fit de nouveaux efforts pour le délivrer (Jn 19.12). Mais les ennemis du juste redoublent leurs cris : « Si tu délivres cet homme, tu n'es point ami de César ! » triste et perfide refrain qui devait ébranler un homme dans un temps où l'on était coupable dès qu'on était suspect (*Tacite, Annales 3, 28*). Il essaie de montrer encore aux Juifs, l'absurdité de leur accusation ; par un mouvement d'humeur personnelle, par une ironie dirigée contre les Juifs, et non contre la victime, il fait monter Jésus près de son siège de juge, sur un endroit élevé, et s'écrit : Voilà votre roi ! Voilà cet homme que vous accusez de conspirer ! Crucifierai-je votre roi ? Mais le sort en est jeté. Pilate va livrer l'innocent au bourreau pour plaire à une foule fanatisée, pour sauver une réputation qu'une accusation pourrait compromettre, peut-être pour en finir. Mais auparavant il se fait apporter un bassin, se lave les mains solennellement devant tous, et dit : Je suis innocent du sang de ce juste, vous y aviserez. La foule accepte la responsabilité de son crime ; mais Pilate n'a pu se décharger de la sienne, et ses mains lavées d'eau n'en sont pas moins restées tachées de sang (Mt 27.24).

Se condamnant lui-même en condamnant les sacrificateurs, il pousse ses protestations jusqu'au bout, et fait placer sur le haut de la croix un écriteau qui, devant porter, selon l'usage, le nom et le crime du condamné, ne renfermait que ces mots écrits en trois langues : Jésus le Nazaréen, roi des Juifs. C'était dire assez qu'il était condamné sans cause, que rien de sérieux n'avait pu lui être reproché, qu'au milieu de tant de cris et de murmures il n'avait pas été possible de produire une charge positive contre lui, et qu'au point de vue romain, c'était la seule accusation un peu plausible qui pouvait justifier cette exécution. C'était aussi une ironie contre les sacrificateurs, et, lorsque ceux-ci réclamèrent contre la rédaction de l'écriteau, Pilate qui, d'ailleurs, n'aurait rien pu y changer, leur fit répondre, sans doute avec humeur : Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit. Il permit ensuite, afin que les corps ne restent pas exposés le jour du sabbat (Jn 19.31 ; Dt 21.23), que les soldats abrègent le supplice des condamnés en leur brisant les membres ; mais Jésus avait déjà fini de souffrir. Peu de moments après, comme Joseph d'Arimathée venait demander le corps de Jésus pour l'ensevelir, Pilate fit venir le centenier pour s'assurer si Jésus était en effet, déjà mort ; sur sa réponse, il accéda à la demande de Joseph. Le lendemain (Mt 27.62) quelques membres du Sanhédrin demandèrent encore à Pilate de faire garder le sépulcre jusqu'au troisième jour, de peur dirent-ils, que ses disciples ne viennent de nuit enlever le corps, et ne disent au peuple :

Il est ressuscité des morts ; car cette dernière imposture serait pire que la première. Peu importait à Pilate ; qu'était-ce que la vérité pour lui ! Vous avez la garde du temple, dit-il, allez et assurez le sépulcre comme vous l'entendrez.

Ici s'arrête son histoire ; son nom est rappelé (Ac 3.13 ; 4.27 ; 13.28 ; 1Tm 6.13). Le caractère de Pilate ressort de tous ces faits assez nettement dessiné, et cependant il a été l'objet des jugements les plus contradictoires. Les Juifs, qu'il avait opprimés, les chrétiens dont il avait livré le chef, l'exécèrent, et dans la passion manquèrent de justice à son égard ; en revanche, quelques modernes ont voulu le réhabiliter plus qu'il n'est possible et juste de le faire. Il est évident qu'il a regardé Jésus comme innocent, qu'il a vu en lui une déplorable victime du fanatisme juif, et qu'il a désiré le sauver, il est impossible d'ailleurs qu'il n'ait rien su, avant cette époque, de la douce et charitable activité du ministère de Jésus, et si dans son point de vue il n'a pas fait grand cas de ses miracles, il aura pu avoir une conviction pleine et entière du peu de danger politique que présentait l'existence de cet homme. Mais il manquait en général de fermeté dans son caractère, car l'opiniâtreté qu'il montrait quelquefois n'est que la force de la faiblesse ; les *Constitutions apostoliques*, 5, 14, lui reprochent même la lâcheté. Il manquait de fermeté pour le bien, et les menaces des Juifs frappaient peut-être d'autant plus fort que sa conscience n'était pas entièrement à l'aise. Un grand combat l'a agité pendant la courte durée de cette inique procédure, et la cruauté a chez lui triomphé de la justice. Son mot fameux : Qu'est-ce que la vérité ? Si éloquemment commenté par M. le professeur Vinet, peint son caractère tout entier ; il a eu la vérité entre ses mains, et il l'a sacrifiée. Jésus avait d'ailleurs répondu à cette question dans sa prière sacerdotale ; Ta parole est la vérité.

— Il est probable que Pilate a adressé à Tibère un rapport détaillé sur la vie et la mort de Jésus ; Justin Martyr, Tertullien, Eusèbe, et Orose en parlent, et pendant longtemps des Actes de Pilate, peut-être authentiques, circulèrent parmi les premiers chrétiens ; les écrits et lettres que l'on montre maintenant sous ce nom, sont de fabrique postérieure. Les commentaires d'Olshausen et de Tholuck, renferment sur le caractère et la conduite de Pilate de riches et bonnes observations, ainsi que des explications sur les difficultés que présentent plusieurs des questions qu'il fit aux Juifs, ou à Jésus.

RÉSUMÉ

DIFFUSION INTERNET

YouTube: <https://youtu.be/MFJiP60-rA>

Hérait: <https://www.unherautdansle.net/sermon-2022-07-17/>

TITRE : #196 Jésus devant Ponce Pilate – La comparution du Roi des juifs – Mt 27.11-14

DESCRIPTION : Dans cette scène, nous voyons celui à qui tout jugement a été remis (Ac 17.31) être jugé, le Roi promis aux juifs devant un tribunal païen. Nous examinerons tour à tour les principaux acteurs qui nous sont présentés : le gouverneur Ponce Pilate, les chefs religieux d'Israël, mais surtout le Roi Jésus et son éloquent silence.

PLAN

- A. Le Roi des juifs devant le gouverneur païen
- B. Le Roi des juifs renié par les juifs
- C. Le Roi des juifs garde le silence

QUESTIONS

1. Qui était Ponce Pilate et pourquoi son rôle est-il significatif dans l'histoire de la rédemption?
2. Pourquoi les chefs des juifs craignaient-ils l'influence de Jésus et qu'est-ce que leurs agissements révèlent à propos du cœur de l'homme?
3. Que signifie la réponse de Jésus à Pilate (Tu le dis)?
4. Pourquoi Jésus garda-t-il le silence s'il savait que les accusations étaient fausses?